Adolphe Agenonga

EST DE LA RDC :

Le paradoxe d'un état de siège et d'une insécurité grandissante

GRIP

LES RAPPORTS DU GRIP 2021/7

© Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité

Avenue des Arts 7-8
B-1210 Bruxelles
Tél.: (32.2) 241.84.20
Courriel: admi@grip.org
Site Internet: www.grip.org
Twitter : @grip_org
Facebook : GRIP.1979

Le Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP) est une association sans but lucratif.

La reproduction est autorisée, moyennant mention de la source et de l'auteur.

Photo de couverture : © MONUSCO/Clara Padovan

Prix : 10 euros

ISSN : 2466-6734
ISBN : 978-2-87291-208-7

Version PDF :
https://grip.org/est-rdc-paradoxe-etat-siege-insecurite-grandissante

Les rapports du GRIP sont également diffusés sur www.i6doc.com, l'édition universitaire en ligne.

Le GRIP bénéficie du soutien du Service de l'Éducation permanente de la Fédération Wallonie-Bruxelles
www.educationpermanente.cfwb.be

Ce rapport est publié dans le cadre du programme « Cellule de veille sur la production et les transferts d'armes dans le monde » subventionné par la Région wallonne. Les informations délivrées et les opinions exprimées dans ce texte n'engagent que leur auteur et ne sauraient refléter une position officielle de la Région wallonne.

Adolphe Agenonga Chober

EST DE LA RDC : LE PARADOXE D'UN ÉTAT DE SIÈGE ET D'UNE INSÉCURITÉ GRANDISSANTE

LES RAPPORTS DU GRIP 2021/7

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION 3

1. ÉVOLUTION DE LA SÉCURITÉ DANS LES PROVINCE SOUS ÉTAT DE SIÈGE 7

1.1. Résultats peu convaincants de l'état de siège 7

1.2. Un état de siège de plus en plus contesté 8

1.3. Un impact sécuritaire limité de l'état de siège, voire négatif 9

2. FACTEURS EXPLICATIFS DE LA PERSISTANCE DE L'INSÉCURITÉ 21

2.1. Un déficit de planification 21

2.2. Superposition de commandements 23

2.3. Une coordination déficiente des opérations militaires et l'absence de renseignements exacts sur l'ennemi 22

2.4. La place marginale du programme de désarmement 24

2.5. L'insuffisance des moyens alloués aux opérations 26

2.6. Insuffisance d'effectifs militaires 28

2.7. Inadéquation de l'approche militaire choisie et crise de confiance 30

2.8. Absence de la MONUSCO sur le champ opérationnel 31

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS 32

INTRODUCTION

Les provinces de l'est de la République démocratique du Congo (RDC) sont en proie à une interminable spirale de violences depuis deux décennies, alors que le pays accueille depuis 1999 la plus grande mission du maintien de la paix des Nations unies (MONUSCO), censée ramener la stabilité. Cette spirale de violences est principalement alimentée par une myriade de bandes armées dont certaines ont des ramifications extérieures et d'autres sont constituées d'autochtones congolais. Début 2021, au moins 122 groupes armés étaient actifs dans l'est de la RDC, avec une forte concentration dans les provinces de l'Ituri, du Nord-Kivu et Sud-Kivu[1].

Pour faire face à cette crise sécuritaire persistante, plusieurs mesures ont été envisagées sans pour autant apporter une solution durable. Dès 2003, l'Union européenne (UE), avec l'autorisation des Nations unies[2], avait mené en Ituri durant trois mois une opération dénommée Artémis conduite par la France dans le but d'arrêter les massacres dans le chef-lieu de ce qui était encore un district de la Province orientale, menacé par deux milices locales rivales, le Front des nationalistes et intégrationnistes (FNI) et l'Union des patriotes congolais (UPC), issues respectivement des communautés lendu et hema. Les deux groupes armés étaient soutenus par l'Ouganda qui venait de quitter le Congo en 2003, après cinq années d'occupation[3], et instrumentalisait les rivalités entre les deux groupes.

1. Baromètre sécuritaire du Kivu, *Les groupes armés dans l'Est du Congo : opportunités manquées, insécurité prolongée et prophéties auto-réalisatrices,* février 2021.
2. Résolution 1484 du Conseil de sécurité de l'ONU du 30 mai 2003.
3. Après avoir soutenu la rébellion de Laurent Kabila qui renversa le maréchal Mobutu en mai 1997, les alliés rwandais et ougandais, dont l'influence sur le nouveau pouvoir congolais était contestée, ont lancé une nouvelle rébellion contre Laurent Kabila, menant à ce que l'on appellera la seconde guerre du Congo. Lire Olivier Lanotte,

Durant les années suivantes, les Forces armées de la RDC (FARDC) ont entrepris une série d'opérations de traque des groupes armés, particulièrement contre les Forces démocratiques pour la libération du Rwanda (FDLR), d'origine rwandaise, et les Forces démocratiques alliées (ADF), d'origine ougandaise. En 2013, les Nations unies ont créé une brigade d'intervention au sein de la MONUSCO chargée d'une mission offensive pour neutraliser les groupes armés désignés comme « forces négatives ». Mais seul le groupe pro-rwandais M-23, actif au Nord-Kivu, a pu être expulsé de la RDC lors d'une opération de cette brigade en soutien aux FARDC. En 2019, les FARDC ont lancé l'opération *Zaruba ya Ituri* (« Tempête de l'Ituri ») pour tenter d'éradiquer les milices de la Coopérative pour le développement économique du Congo (Codeco), issues de la communauté lendu de l'Ituri. Force est de constater que ces opérations militaires, parfois couplées à des tentatives de négociations, n'ont pas donné les résultats escomptés. Les groupes armés sont toujours très nombreux dans cette partie du pays où l'insécurité atteint des sommets rarement égalés.

C'est dans ce contexte que le président Félix Tshisekedi, arrivé au pouvoir en 2019, a décrété au début mai 2021 l'état de siège dans les provinces du Nord-Kivu et de l'Ituri, le Sud-Kivu qui est pourtant menacé par des groupes armés a échappé à cette mesure pour des raisons non élucidées. Ces deux provinces de la façade nord-orientale de la RDC (voir la carte), au cœur de conflits qui font rage depuis plus d'un quart de siècle, regorgent de minerais (or, coltan…) dont le contrôle constitue l'un des enjeux des conflits dans la région. Le chef-lieu du Nord-Kivu, Goma, serait devenu la seconde ville la plus peuplée du pays et abrite maintenant le quartier général de la MONUSCO. Placées sous état de siège, les deux provinces sont désormais administrées par des officiers militaires et policiers nommés par le président de la République pour assumer les fonctions de

République Démocratique du Congo : guerres sans frontières, Bruxelles, GRIP-Éditions Complexe, 2003.

gouverneurs, bourgmestres et administrateurs des territoires en remplacement des responsables civils.

Cependant, plus de six mois après la mise en place de l'administration militaire, les conditions sécuritaires peinent toujours à s'améliorer dans les deux provinces. Dans le territoire de Beni (Nord-Kivu), l'intensité des exactions des présumées ADF s'est encore accrue et s'est étendue dans le territoire d'Irumu (Ituri) où opère également la Force patriotique et intégrationniste du Congo (FPIC), composée d'éléments bira. Au nord de Bunia, dans le territoire de Djugu (Ituri), les affrontements entre FARDC et milices de la Codeco entraînent un nombre grandissant de victimes, particulièrement parmi les civils. Depuis novembre, les camps des déplacés sont devenus la principale cible des attaques dans ce territoire.

Alors qu'on est en droit de s'interroger sur l'efficacité de l'approche sécuritaire des opérations militaires, cette recherche a été menée dans le but d'identifier les facteurs qui limitent la portée et l'impact des mesures mises en œuvre dans le cadre de l'état de siège. Dans la foulée, il s'agit de proposer des pistes de solution pouvant aider à l'amélioration de la sécurité dans cette partie du pays.

Les données qui ont permis l'élaboration de cette étude ont été collectées suivant plusieurs techniques. Nous avons recouru à la collecte d'informations ayant trait aux statistiques des violences durant l'état de siège et aux nouvelles dynamiques qui se sont développées durant cette période. En outre, nous avons procédé, jusqu'en août 2021, à l'observation directe dans les zones qui constituent les principaux épicentres de ces violences, ce qui nous a permis de mener des entretiens avec des officiers déployés sur le front et avec de nombreux témoins des violences.

Les deux provinces sous état de siège : Ituri et Nord-Kivu

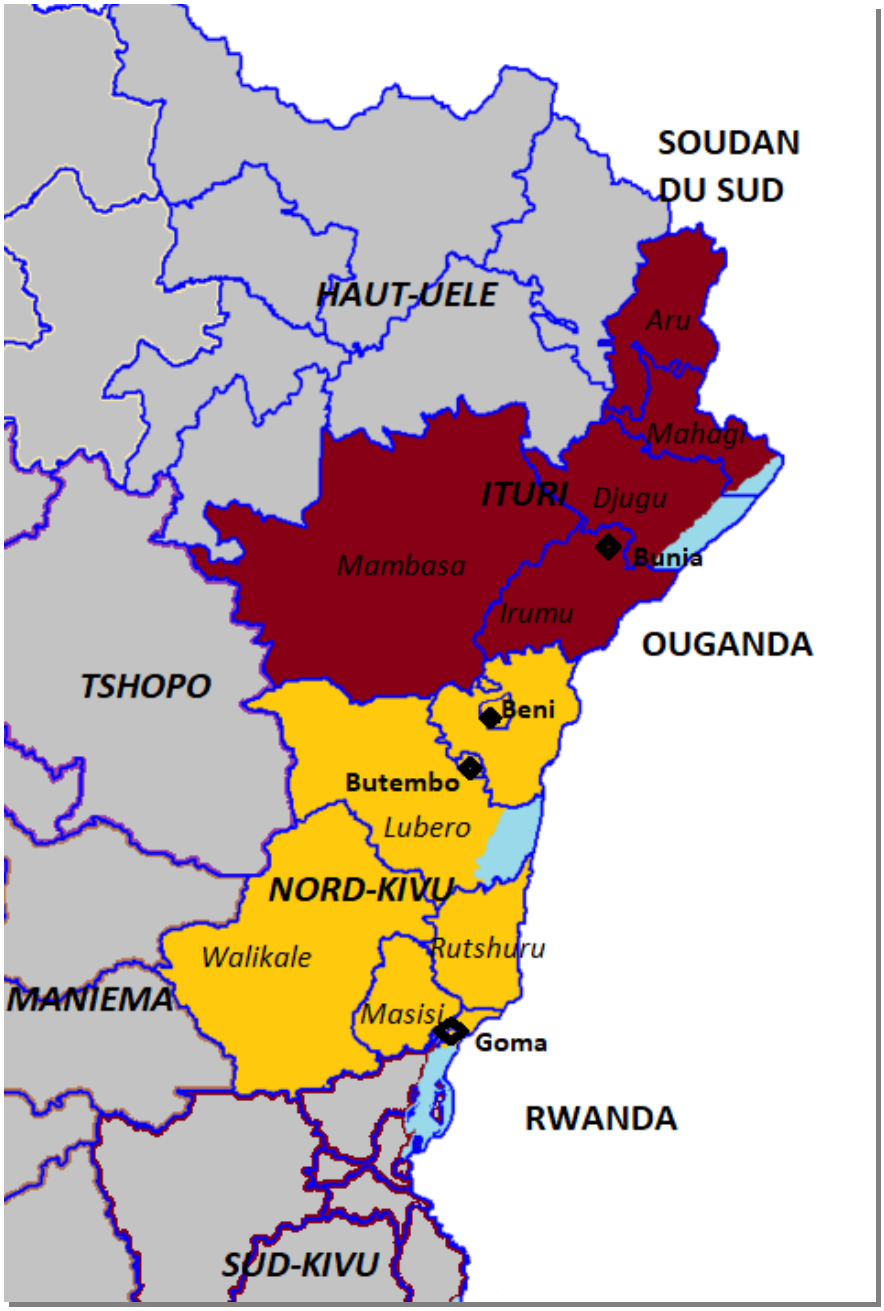

Source : Wikimedia Commons –Juan Enrique Pozada Pineda - modifiée par G. Berghezan.

1. ÉVOLUTION DE LA SÉCURITÉ DANS LES PROVINCES SOUS ÉTAT DE SIÈGE

1.1. Résultats peu convaincants de l'état de siège

L'état de siège a été décrété le 3 mai 2021 par ordonnance présidentielle dans le but « *d'endiguer ces menaces graves et de sécuriser les populations et leurs biens* »[4]. Pour cela, les autorités militaires ont été investies de prérogatives exorbitantes, notamment en matière de perquisition jour et nuit dans les domiciles, de recherche et de saisie des armes et munitions, d'interdiction des publications et réunions de nature à troubler l'ordre public, d'interpellation des personnes impliquées dans le trouble de la paix et de l'ordre public et leur transfert devant les juridictions militaires compétentes… Pour mener à bien cette mission, la conduite des opérations militaires est confiée aux gouverneurs militaires[5].

Le 30 novembre 2021, l'état de siège initialement décrété pour un mois en était à sa treizième prorogation. Et, lors de son discours de septembre dernier à l'Assemblée générale des Nations unies, le président de la RDC a estimé que cette mesure ne sera levée que lorsque les conditions qui l'ont favorisée disparaîtront[6].

4. Exposé de motif de l'Ordonnance n° 21/016 du 03 mai 2021 portant mesures d'application de l'état de siège sur une partie du territoire de la RDC.
5. Articles 4 et 5 de l'ordonnance précitée.
6. *Radio Okapi*, « Selon Félix Tshisekedi, l'état de siège ne sera levé que lorsque les conditions qui l'ont motivé disparaitront », 21 septembre 2021, consulté le 25 octobre 2021.

Or, des voix de plus en plus nombreuses s'élèvent en RDC pour constater l'échec de la stratégie mise en œuvre et exiger la fin de l'état de siège.

1.2. Un état de siège de plus en plus contesté

Outre la Commission épiscopale nationale du Congo (Cenco), plateforme qui regroupe les évêques catholiques de la RDC qui réclame la requalification de l'état de siège[7], d'autres acteurs formulent la demande pressante de mettre fin à cette mesure. Ainsi, le 10 septembre, 56 jeunes ont été arrêtés à Beni pour avoir manifesté contre l'état de siège[8]. Dans la même ville, le 13 septembre, la société civile a décrété deux « journées ville morte » pour protester contre l'état de siège et l'insécurité persistante[9]. En territoire de Mahagi en Ituri, la société civile a également décrété le 29 novembre trois « journées ville morte » et l'incivisme fiscal vis-à-vis de l'administration militaire à cause de la flambée d'insécurité[10].

Par ailleurs, le 25 octobre, une motion de défiance contre le ministre de la Défense et anciens combattants a été transmise au bureau de l'Assemblée nationale *« à la suite de la dégradation de la situation sécuritaire dans les provinces placées sous état de siège »*. Elle a été signée par Furaha Uma Daniel, député national élu de la circonscription électorale de Mahagi en Ituri[11].

7. « Reçus par le chef de l'État, les évêques de la Cenco demandent la requalification de l'état de siège », *pressecongo.net*, 26 novembre 2021, consulté le 28 novembre 2021.
8. « RDC-Beni, une cinquantaine des jeunes arrêtés à la suite de la manifestation contre l'état de siège », *actualite.cd*, 10 septembre 2021, consulté le 30 octobre 2021.
9. *RFI*, « Deuxième journée ville morte à Beni contre l'insécurité, l'état de siège renouvelé », 14 septembre 2021, consulté le 30 octobre 2021.
10. « Mahagi, les forces vives décrètent 3 jours "ville morte" pour dénoncer les attaques de Codeco », *buniactualite.com*, 29 novembre 2021, consulté le 30 novembre 2021.
11. Honorable Furaha Uma Daniel, *Lettre de transmission de la motion de défiance contre le ministre de la Défense et Anciens combattants adressée au Président de l'Assemblée nationale,* 25 octobre 2021.

Un autre député national, Gratien Iracan, élu de la circonscription de Bunia, a demandé, le 30 octobre, la révocation des gouverneurs militaires[12].

En sus, le 1er novembre, 57 députés élus du Nord-Kivu et de l'Ituri ont signé une déclaration commune par laquelle ils ont désapprouvé la onzième prorogation de l'état de siège et décidé de boycotter toutes les plénières de l'Assemblée nationale à ce sujet. Lors des échanges qu'ils ont eus le 12 novembre avec le premier ministre, ils ont réitéré leur position[13] et ont mis leur menace à exécution lors de la plénière consacrée à la douzième prorogation de l'état de siège.

1.3. Un impact sécuritaire limité de l'état de siège, voire négatif

Plus de six mois après la proclamation de l'état de siège, quels sont les résultats obtenus ? Sur la base des bilans présentés par les FARDC fin octobre au Nord-Kivu et le 17 novembre en Ituri, nous avons compilé un certain nombre de données statistiques présentées dans le tableau suivant.

12. « État de siège : Le député Gratien Iracan appelle à la révocation des gouverneurs militaires qu'il accuse de faillir dans la gestion des forces de sécurité à leur disposition », *actu24.cd*, 30 octobre 2021, consulté le 31 octobre 2021.
13. *Radio Okapi*, « État de siège : les députés du Nord-Kivu et de l'Ituri opposés à une nouvelle prorogation », *actu24.cd*, 12 novembre 2021, consulté le 16 novembre 2021.

Données statistiques des opérations militaires durant l'état de siège en Ituri et au Nord-Kivu

Rebelles « neutralisés »		Groupes armés démantelés		Interpellations		Redditions		Saisies d'armes et engins		Otages libérés	
Ituri	N-K	Ituri	N-K	Ituri	N-K	Ituri	N-K	Ituri	N-K	Ituri	Nord-Kivu
Au moins 549 (275 ADF et 274 milices locales)	152 présumées ADF	Aucun	Aucun	729 dont : • Codeco : 342 • ADF et alliées : 58 • Zaïre : 13 • FRPI : 64 • FPIC : 226 • Maï-Maï : 13	1200	-	745 (APCLS)	-	428 armes 6 véhicules et 16 motos	Au moins 118	Au moins 50

La lecture de ce tableau révèle que depuis la mise en place de l'état de siège, plus de 700 rebelles ont été « neutralisés », dont plus de 500 en Ituri et plus de 150 au Nord-Kivu, essentiellement de présumés membres des ADF[14]. Il apparaît clairement que les activités de ces dernières n'ont pas diminué malgré la réduction alléguée du nombre de leurs combattants.

Notre recherche n'a identifié aucun groupe armé démantelé depuis le lancement de l'état de siège. Cependant, 1 929 interpellations auraient été opérées dont 729[15] en Ituri et 1 200 au Nord-Kivu[16].

Au Nord-Kivu, on a enregistré la reddition de 745 rebelles du groupe Maï-Maï de l'Alliance des patriotes pour un Congo libre et souverain (APCLS) aux FARDC[17], tandis que 428 armes, 6 véhicules et 16 motos

14. À part le bilan des rebelles « neutralisés » en Ituri issu de la compilation que nous avons effectuée des statistiques mensuelles présentées par l'armée depuis le début de l'état de siège, les données du Nord-Kivu sont disponibles sur *Radio Okapi*, « Beni: 152 rebelles ADF tués et plusieurs localités libérées », 9 octobre 2021, consulté le 25 octobre 2021.
15. « Ituri, au moins 729 membres des groupes armés arrêtés en Ituri depuis le début de l'état de siège », *buniactualite.com*, 18 novembre 2021, consulté le 19 novembre 2021.
16. *État de siège au Nord-Kivu et en Ituri, le gouvernement annonce le début de la fin des groupes armés dans l'Est du pays*, *opinion.info,* consulté le 30 octobre 2021.
17. « État de siège : 745 rebelles rendus et 428 armes déjà saisies dans le Sud du Nord-Kivu », *7sur7*, 18 septembre 2021, consulté le 25 octobre 2021.

ont été saisis par l'armée[18]. Au moins 168 personnes retenues en otage ont été libérées dont 118 en Ituri et 50 à Beni. Les chiffres sur les personnes enlevées pendant cette période n'ont pas été publiés.

Il faut également signaler que le déploiement des militaires des FARDC a permis la reprise et la sécurisation de la route nationale n° 27 (RN27), jadis sous le contrôle des miliciens de la Codeco bien que ce tronçon reste toujours la cible des attaques de cette milice. Cette route est vitale non seulement pour l'économie de la province, mais aussi d'autres grandes villes du pays car constituant la principale voie d'approvisionnement à partir de l'Afrique de l'Est, notamment en produits énergétiques et manufacturés.

À l'annonce de l'état de siège, certains groupes armés, par peur de frappes ciblées de l'armée, ont réduit leurs activités. Au Nord-Kivu, seules les présumées ADF opérant également dans une partie de l'Ituri sont restées très actives, tandis que d'autres groupes armés sont restés en veilleuse, bien que quelques attaques sporadiques aient été enregistrées, notamment dans la ville de Butembo, où des positions des FARDC ont été prises pour cible par des Maï-Maï le 20 octobre[19]. En Ituri, les combattants de la FPIC et ceux de la Codeco ont semblé adopter un profil bas. Certains d'entre eux avaient même enterré leurs armes et munitions par crainte du lancement des opérations militaires.

Cependant, aucune des opérations militaires d'envergure annoncées par l'armée n'ayant été menée, ces milices ont repris les hostilités. La Codeco et la FPIC ont repris des attaques contre des civils et des positions de l'armée depuis le mois de septembre, alors que le mois précédent les violences étaient signalées en baisse[20]. Depuis le 20

18. « État de siège au Nord-Kivu et en Ituri, le gouvernement annonce le début de la fin des groupes armés dans l'Est du pays », *Opinion.info*, 26 octobre 2021, consulté le 30 octobre 2021.
19. *Radio Okapi*, « Butembo, deux positions militaires attaquées par des Mai Mai », 20 octobre 2021, consulté le 30 novembre 2021.
20. Baromètre Sécuritaire du Kivu, *Baisse de la violence dans l'Est de la RDC,* Rapport mensuel n° 46, août 2021, p. 1.

octobre, le territoire de Djugu est redevenu le théâtre de violents affrontements quasi-quotidiens entre les combattants de la Codeco et l'armée, et ces violences touchent de plus en plus le territoire voisin de Mahagi situé à la frontière avec l'Ouganda, qui enregistre des incursions récurrentes de ces combattants. Le 28 octobre, des tirs de la Codeco sur un véhicule de l'ONG *Médecins sans frontière* (MSF) en territoire de Djugu a blessé plusieurs personnes et entraîné la suspension de toutes ses activités dans la région[21], privant ainsi plus de 470 000 déplacés de l'aide humanitaire[22]. Deux jours plus tôt, un camp militaire des FARDC a été incendié dans le groupement Penyi, secteur des Walendu Tatsi en territoire de Djugu[23]. Le pire massacre s'est probablement produit le 21 novembre, quand la Codeco a incendié un camp militaire et un camp de déplacés à Drodro, dans la chefferie des Bahema Nord, faisant peut-être une centaine de victimes[24]. Et dans les jours suivants, deux autres camps de déplacés de la communauté Hema ont été attaqués, à Uka en chefferie des Bahema Badjere (territoire de Djugu) et à Ivu, à moins d'un kilomètre de celui de Drodro[25].

21. « L'ONG internationale Médecins sans frontière MSF a annoncé la suspension de ses activités dans la zone de santé de Bambu en territoire de Djugu », *buniactualite.com,* 31 octobre 2021, consulté l 31 octobre 2021.
22. *Radio Okapi*, « Plus de 470 000 déplacés de guerre privés de l'aide humanitaire de MSF à Nizi et Bambou », 29 novembre 2021, consulté le 30 novembre 2021.
23. *Voix de l'Ituri*, « Djugu : un camp des militaires FARDC incendié dans une attaque de Codeco aux groupements Sala et Penyi », 26 octobre 2021, consulté le 26 octobre 2021.
24. *Politico*, « Ituri : 107 morts dans une attaque d'un site de déplacés à Drodro et ses environs », 22 novembre 2021, consulté le 23 novembre 2021.
25. « RDC : nouvelle attaque près de Drodro, au moins 10 déplacés tués (bilan provisoire) », *acutalite.cd*, le 28 novembre 2021, consulté le 30 novembre 2021.

Une flambée d'attaques meurtrières

Durant l'état de siège, les données statistiques révèlent qu'il y a eu deux fois plus de massacres que durant les quatre mois ayant précédé cette période, soit 1 100 personnes tuées de mai à août contre 502 de janvier à avril 2021[26]. Ces massacres se sont poursuivis jusqu'au mois de novembre, témoignant des attaques les plus meurtrières de mi-novembre perpétrées en territoires d'Irumu par la FPIC et de Beni par les présumées ADF ayant respectivement fait au moins 20 et 60 morts[27], suivies de celles des miliciens de la Codeco contre le camp des déplacés de Drodro (territoire de Djugu) dont le bilan varierait entre 50 et 107 selon les différentes sources.

Il ressort du tableau ci-après que depuis la mise en place de l'administration militaire jusqu'en novembre 2021, de nombreuses attaques contre les civils ont fait au moins 1 814 victimes dont 1 547 à Beni et Irumu, et 267 à Djugu et Mahagi.

En outre, de grands axes routiers, notamment la route nationale n° 4 (RN4) entre Komanda et Beni et la RN27 entre Bunia et le territoire de Mahagi, sont à nouveau insécurisés et parfois fermés à la circulation. Depuis le début novembre, la RN27 a été à nouveau l'objet de coupures opérées par des miliciens de la Codeco.

26. Tembos Yotama et Mbenze Yotama, *Rapport Yotama sur les massacres de Beni et Irumu : terrorisme, djihadisme ou génocide Nande ?* Butembo, septembre 2021, p. 682.

27. *Radio Okapi*, « Des massacres à répétition en Ituri et au Nord-Kivu, malgré l'état de siège », 11 novembre 2021, consulté le 19 novembre 2021.

Statistiques d'attaques et des massacres dans les provinces sous état de siège de mai à novembre 2021

Beni et Irumu			Djugu et une partie de Mahagi		
Période	Nombre d'attaques	Nombre de victimes	Période	Nombre d'attaques	Nombre de victimes
Mai	49	273	Mai	-	4
Juin	50	226	Juin	-	20
Juillet	61	223	Juillet	-	25
Août	58	378	Août	-	21
1er au 23 septembre	45	202	Septembre	-	6
23 septembre au 24 octobre	-	145	Octobre	-	21
Novembre	-	100	Novembre	-	170
Total		1547		-	267

Sources : Statistiques de Beni et Irumu de mai à septembre :Tembos Yotama et Mbenze Yotama, *Rapport Yotama sur les massacres de Beni et Irumu : terrorisme, djihadisme ou génocide Nande ?,* Butembo, septembre 2021, p. 718 ; Compilation des bilans mensuels des massacres à Beni, Irumu, Djugu et Mahagi pour les données les plus récentes.

Déplacements massifs de civils, crise humanitaire et instabilité persistante

Les attaques persistantes durant l'état de siège ont provoqué des déplacements massifs et continus de civils. Au Nord-Kivu, les statistiques à la mi-août faisaient état de 1,8 million de personnes déplacées internes (PDI) et, en Ituri, de 1,7 million de PDI, dont le tiers se trouve en territoire de Djugu[28]. Dans cette province, entre janvier et octobre 2021, 255 000 déplacés ont pu rentrer chez eux, mais 864 000 nouveaux déplacés ont été enregistrés. Entre juillet et octobre 2021, 49 000 déplacés ont pu rentrer chez eux, mais 140 000 nouvelles personnes ont été déplacées[29]. Il en résulte que, chaque mois, le nombre de déplacés augmente de plusieurs dizaines de milliers au Nord-Kivu.

Par ailleurs, après les attaques du mois de septembre dernier sur la cité de Komanda en territoire d'Irumu en Ituri, au carrefour des routes nationales 4 et 27, plus de cent mille personnes ont dû se déplacer. À cause de l'insécurité, 70 % d'entre elles n'ont pas accès à l'assistance humanitaire[30].

La chefferie des Walese Vonkutu dans le territoire d'Irumu est devenue l'épicentre des attaques des présumées ADF et a payé un lourd tribut depuis l'instauration de l'état de siège. Selon la société civile locale, sur six groupements qui la composent (Bakpulu, Bandavilemba, Bandjabongosia, Bandjango, Bokucho, Bundingili), cinq ont été complètement vidés de leur population, celui de Bakpulu étant le seul encore habité.

28. Human Rights Watch, « RDC : Les massacres se poursuivent malgré l'état de siège », 15 septembre 2021, consulté le 25 octobre 2021.
29. *Reliefweb*, « République Démocratique du Congo-Ituri : Personnes déplacées internes et retournées (octobre 2021) », 17 novembre 2021, consulté le 19 novembre 2021.
30. OCHA, *Note d'informations humanitaires : aperçu de la situation dans le Sud de l'Ituri,* 12 octobre 2021.

En territoire de Djugu, en secteur des Banyali Kilo, plusieurs groupements et villages restent occupés par les miliciens de la Codeco. Il s'agit des groupements Sindani Akeso, Anyolo à Liseyi, Mayi ya Kizungu, Kabakaba et les villages Gbado et Liberia[31]. Les attaques persistantes dans ce territoire ont conduit à la suspension des activités humanitaires par 17 ONG, une décision qui aura de lourdes conséquences car près de 320 mille personnes dépendent de l'aide humanitaire en territoire de Djugu[32].

Rareté des produits sur les marchés

Les RN4 et 27 étant devenues la cible d'attaques meurtrières des groupes armés, il en découle à la fois une flambée des prix des produits sur les marchés et la rareté de certaines denrées. Par exemple à Kisangani, le prix du carburant à la mi-novembre est passé de près de 1 USD à plus de 1,5 USD tandis que la pomme de terre, le chou et le haricot, des denrées provenant de l'Ituri et du Nord-Kivu, sont devenus difficilement accessibles.

Montée de la criminalité urbaine

Les vols à mains armées, les tueries et les viols ont également augmenté durant l'état de siège, principalement dans les villes de Beni, Bunia et Goma. En septembre, la société civile de Beni a compté plus de 300 ménages victimes de cambriolages par des hommes armés, pour la plupart en uniforme depuis le début de l'état de siège[33].

À Goma, on note la montée du phénomène dit des « 40 bandits », une bande de criminels regroupés autour d'une quarantaine de personnes

31. « Ituri/État de siège : Plusieurs localités en secteur des Banyali Kilo placées sous contrôle des assaillants de Codeco », *pressecongo.net*, 11 novembre 2021, consulté le 16 novembre 2021.
32. « 17 ONG humanitaires suspendent leurs mouvements à Djugu à cause de l'insécurité », *infocongo.net*, 23 novembre 2021, consulté le 28 novembre 2021.
33. *RFI*, « RDC, deuxième journée ville morte à Beni contre l'insécurité, l'état de siège renouvelé », 14 septembre 2021, consulté le 25 octobre 2021.

qui opèrent nuitamment[34]. À la fin août, ils ont tué par arme à feu un citoyen et en ont blessé sept autres[35]. Au début septembre, plusieurs personnes ont trouvé la mort dans d'autres attaques nocturnes[36]. Le 7 novembre, quatre enfants ont été enlevés dans le quartier Ndosho, toujours à Goma[37].

La ville de Bunia connaît une recrudescence de vols à main armée, cambriolages, assassinats et fusillades nocturnes. Cette criminalité a commencé au mois de juin avec l'assassinat de trois membres d'une même famille[38]. Elle s'est poursuivie jusqu'au mois d'octobre avec des fusillades devenues de plus en plus récurrentes.

Paralysie des activités scolaires

Dans de nombreuses agglomérations récemment attaquées en Ituri, les activités scolaires n'ont par ailleurs pas repris. Tel est le cas dans le territoire d'Irumu, principalement dans la cité de Komanda et dans la région[39]. Par crainte d'enlèvement des élèves, 14 écoles primaires et secondaires ont fermé leurs portes en territoire de Djugu[40]. En territoire

34. « État de siège/Goma : après l'éruption volcanique, la criminalité urbaine refait surface », *actualite.cd*, 5 juin 2021, consulté le 25 octobre 2021.
35. *VOA*, « *Un mort et 7 blessé dans une fusillade à Goma* », 31 août 2021, consulté le 25 octobre 2021.
36. *Radio Okapi*, « Goma : une attaque des hommes armés fait 3 morts dont un policier et un militaire à Ndosho », 8 septembre 2021 , https://www.radiookapi.net/2020/09/08/actualite/securite/goma-une-attaque-dhommes-armes-fait-3-morts-dont-un-policier-et-un, consulté le 25 octobre 2021.
37. « Goma : 4 enfants kidnappés dans le quartier Ndosho », *radiomoto.net*, 11 novembre 2021, https://www.radiomoto.net/2021/11/11/goma-4-enfants-kidnappes-au-quartier-ndosho/, consulte le 16 novembre 2021.
38. *Radio Okapi*, « *Insécurité à Bunia, 3 membres d'une même famille assassinés* », 13 juin 2021, https://www.radiookapi.net/2021/06/13/actualite/societe/insecurite-bunia-3-membres-dune-meme-famille-assassines, consulté le 25 octobre 2021.
39. « Ituri, toujours pas de rentrée scolaire dans certains territoires à cause de l'insécurité », *Digital Congo*, 16 octobre 2021 , https://www.digitalcongo.net/article/616abd98ff98d60015cf2dc4/, consulté le 30 novembre 2021.

de Beni dans le groupement Kainama, les onze écoles primaires et secondaires ont également fermé[41].

Rares ripostes des FARDC

Alors que les attaques des miliciens de la Codeco et de la FPIC sont devenues quasi-quotidiennes à Djugu et à Irumu depuis la fin octobre, l'armée est demeurée permissive. Ses ripostes s'avérant rares, les miliciens en profitent pour occuper de nouveaux villages, mener des attaques meurtrières et piller les biens des populations civiles.

À Bunia, les groupes armés se rapprochent de la ville, faisant craindre de sanglantes incursions : les miliciens de la Codeco ont repris leur bastion dans le groupement Bedhu Ezekere en secteur des Walendu Tatsi, à 21 km environ à l'est de cette ville, et ceux de la FPIC ont signé une attaque sanglante le 15 novembre au village Tchabusiku à 18 km à l'ouest de Bunia, une attaque ayant fait au moins 17 morts[42]. Le gouverneur militaire dénonce une « psychose artificielle », mais ne rassure pas les habitants[43].

40. « Ituri : 14 établissements du primaire et du secondaire ont fermé leurs portes », 11 novembre 2021 , *Ruzizi La Plume*, https://ruzizilaplume.wordpress.com/2021/11/15/ituri-14-etablissement-primaire-et-du-secondaire-a-fermer-leurs-portes-craint-que-ces-enfants-ne-soient-utilises-par-les-groupes-armes/, consulté le 16 novembre 2021.
41. « Beni : toutes les écoles du groupement Kainama fermées à cause de l'insécurité », *infocongo.net*, 7 octobre 2021, https://infocongo.net/2021/10/07/beni-toutes-les-ecoles-du-groupement-kainama-fermees-a-cause-de-linsecurite/, consulté le 1er décembre 2021.
42. *La Voie de l'Ituri*, « Irumu : 17 personnes tuées dont 6 enfants et des maisons incendiées au village Tchabusiki par les miliciens de la FPIC », 15 novembre 2021, http://lavoixdelituri.net/irumuau-moins-17-personnes-tuees-dont-6-enfants-au-village-tchabusiku-par-des-miliciens-de-la-fpic/, consulté le 16 novembre 2021
43. *La Voie de l'Ituri*, « Bunia : mise en garde sévère du gouverneur militaire aux miliciens sur les menaces d'attaques de la ville et l'organisation de ville morte », http://lavoixdelituri.net/bunia-mis-en-garde-severe-du-gouverneur-militaire-aux-miliciens-sur-les-menaces-dattaque-de-la-ville-et-lorganisation-de-ville-morte/, consulté le 20 novembre 2020.

Une tentative de négociation avec les miliciens de la Codeco

Curieusement, alors que les autorités centrales et l'armée n'ont eu de cesse de proclamer que seule la force pouvait venir à bout de ces groupes armés, on apprend que le chef d'état-major général des FARDC, après un séjour au début novembre à Bunia, a dépêché, le 6 novembre, une équipe pour négocier avec les miliciens de la Codeco « en vue d'examiner les voies d'un cessez-le-feu et engager un processus de paix »[44]. Rappelons que, entre juillet et novembre 2020, une autre mission de sensibilisation de ces miliciens avait déjà été dépêchée par le chef de l'État, mission ayant favorisé la signature de plusieurs actes d'engagement pour la paix dont la mise en œuvre s'est révélée problématique[45]. Alternant opérations militaires et négociations, la stratégie de pacification des autorités de Kinshasa pose question, particulièrement en Ituri.

Recours aux armées étrangères

L'état de siège n'ayant pas produit les résultats escomptés plus de six mois après sa proclamation, le président congolais s'est tourné vers l'Ouganda pour solliciter un appui aux FARDC dans la traque des groupes armés. Après des incursions dans des localités frontalières du territoire de Mahagi au début du mois[46], une intervention musclée contre les ADF, autorisée le 29 novembre par le président Tshisekedi, est en cours dans le territoire de Beni. Des frappes aériennes sur des

44. « Ituri, Le Chef d'état-major des FARDC a dépêché une équipe négocier avec les miliciens de Codeco », *buniactualite*, 6 novembre 2021, https://buniaactualite.com/ituri-le-chef-detat-major-general-des-fardc-a-envoye-une-equipe-negocier-avec-les-miliciens-de-codeco/, consulté le 16 novembre 2021.
45. Georges Berghezan et Adolphe Agenonga Chober, « La Codeco, au cœur de l'insécurité en Ituri, Rapport du GRIP, 2 juin 2021, https://grip.org/la-codeco-au-coeur-de-linsecurite-en-ituri/
46. *Radio Okapi*, « Ituri : des militaires ougandais s'installent illégalement au village Urio (Chef coutumier) », 7 novembre 2021. Disponible sous https://www.radiookapi.net/2021/11/07/actualite/securite/ituri-des-militaires-ougandais-sinstallent-illegalement-au-village. Consulté le 5 décembre 2021.

positions des ADF ont été suivies du déploiement de soldats de l'*Uganda People's Defence Force* (UPDF) dans ce territoire.

Ce recours à une armée étrangère est révélateur des limites de l'état de siège. Mais, pour l'Ouganda, cette décision semble avoir été précipitée par une série d'attentats, dont celui du 16 novembre qui a fait quatre morts et 36 blessés à Kampala, attentats revendiqués par l'organisation terroriste internationale *État islamique* et attribués par les autorités ougandaises aux ADF[47]. De plus, l'Ouganda en profiterait pour sécuriser des travaux entrepris en RDC dans le cadre d'un accord du 27 mai 2021 lui permettant d'asphalter 223 km de route d'interconnexion reliant la frontière ougandaise aux principales villes du Nord-Kivu pour un coût total de 334,5 millions USD[48].

47. « Ouganda : le bilan du double attentat suicide de Kampala monte à 4 morts et 36 blessés », *actualite.cd*, 17 novembre 2021, https://actualite.cd/2021/11/17/ouganda-le-bilan-du-double-attentat-suicide-de-kampala-monte-4-morts-et-36-blesses, consulté le 5 décembre 2021. Jean Jacques Wondo, « RDC : crainte sur l'arrivée de l'armée ougandaise, qui consacre l'échec de l'état de siège », *Afridesk*, 29 novembre 2021, https://afridesk.org/rdc-craintes-sur-larrivee-de-larmee-ougandaise-qui-consacre-lechec-de-letat-de-siege-jj-wondo, consulté le 30 novembre 2021.

48. *Radio Okapi*, « Accords bilatéraux », 26 juillet 2021, https://www.radiookapi.net/2021/07/26/emissions/parole-aux-auditeurs/accords-bilateraux, consulté le 1er décembre 2021.

2. FACTEURS EXPLICATIFS DE LA PERSISTANCE DE L'INSÉCURITÉ

Selon nos observations, au moins huit facteurs expliquent la persistance, voire la montée de l'insécurité dans les zones sous état de siège.

2.1. Un déficit de planification

L'état de siège a été décrété dans la précipitation absolue, sans tenir compte des causes profondes de l'insécurité à l'est du pays et des stratégies susceptibles d'y mettre un terme. Lors d'une série d'auditions, des ministres en charge de la gestion de l'état de siège et du chef d'état-major général des FARDC en août 2021[49], le ministre de Défense et anciens combattants a avoué devant la Commission défense et sécurité de l'Assemblée nationale que « *l'état de siège a été décrété dans un contexte difficile, sans un soubassement quelconque de chronogramme et sans un montage financier conséquent à même de couvrir les besoins opérationnels sur le terrain* »[50].

Par ailleurs, l'armée elle-même ayant une grande responsabilité dans la persistance de l'insécurité dans l'est du pays, on peut se demander si le fait de confier l'administration et la gestion de provinces entières aux officiers militaires ne contribue pas à pérenniser l'insécurité. En

49. Au total, 4 ministres, un vice-ministre et le chef d'état-major des FARDC ont été auditionnés par la commission défense de l'assemblée nationale en août 2021. Les quatre ministres sont ceux de la Défense et des anciens combattants, du Budget, des Finances et de la Justice. Le vice-ministre de l'Intérieur a également été auditionné.

50. Commission Défense et sécurité de l'Assemblée nationale, *Rapport synthèses des auditions sur l'évaluation de l'état de siège proclamé par l'ordonnance n° 21/015 du 03 mai 2021, sur une partie du territoire de la RDC tel que prorogé à ce jour*, Kinshasa, août 2021, p. 3.

effet, il est bien connu que certains officiers sont impliqués dans le transfert illégal d'armes, d'uniformes et de munitions vers divers groupes armés[51]. Pour ce grief, quarante officiers des FARDC ont été arrêtés et présentés devant la cour militaire du Nord-Kivu le 27 novembre[52].

En territoire de Beni, les experts des Nations unies soupçonnent certains officiers des FARDC d'être impliqués dans des filières mafieuses de trafic de cacao vers l'Ouganda voisin[53].

Les pratiques de prédation au sein de l'armée se traduisent également par le détournement des moyens alloués aux militaires se trouvant au front, pratiques ayant conduit à l'arrestation et à la condamnation, par la cour militaire de l'Ituri, le 15 octobre, de neuf officiers de l'armée et de la police à des peines allant de 1 à 10 ans de prison[54]. Soupçonnés de pratiques similaires, neuf autres officiers de l'armée ont été arrêtés au Nord-Kivu[55].

Une autre forme d'affairisme au sein de l'armée se traduit par l'exploitation militarisée des sites miniers. Parfois, cette implication des militaires dans les activités minières les conduit à composer avec les miliciens qui contrôlent les mêmes sites.

51. Lire Rapport mi-parcours du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo, 31 décembre 2021, spécifiquement les pages 2, 8, 11 et 16.
52. *Radio Oasis*, « État de siège : 40 officiers comparaissent devant la cour militaire du Nord-Kivu », 27 novembre 2021, https://www.radiooasis.cd/2021/11/27/etat-de-siege-40-militaires-comparaissent-devant-la-cour-militaire-du-nord-kivu/, consulté le 28 novembre 2021.
53. « Rapport mi-parcours du groupe d'experts sur la République démocratique du Congo (S/2020/1283) », *Relief Web*, 31 décembre 2020, https://reliefweb.int/report/democratic-republic-congo/rapport-mi-parcours-du-groupe-d-experts-sur-la-r-publique-d-2, consulté le 29 octobre 2021.
54. *Radio Okapi*, « Ituri : 9 officiers de l'armée condamnés pour détournement des fonds alloués aux opérations militaires », 16 octobre 2021, https://www.radiookapi.net/2021/10/16/actualite/justice/ituri-9-officiers-des-fardc-condamnes-pour-detournement-des-fonds, consulté le 30 octobre 2021.
55. « RDC-Nord-Kivu, 9 officiers FARDC arrêtés pour détournement de fonds à Goma », *SOS medias Burundi,* 4 août 2021, https://www.sosmediasburundi.org/2021/08/04/rdc-nord-kivu-9-officiers-fardc-arretes-pour-detournement-de-fonds-a-goma/, consulté le 30 octobre 2021.

Toutes ces pratiques se produisent sur fond d'impunité et parfois d'une justice à géométrie variable, aucun général n'ayant été condamné alors que ces détournements s'effectuent à travers des réseaux mafieux dirigés par certains officiers hautement placés. Pour s'en convaincre, le rapport de la Commission défense et sécurité de l'Assemblée nationale a révélé que 68 % des fonds alloués à l'état de siège ont été consommés par les différents états-majors à Kinshasa. Cette révélation n'a, à ce jour, occasionné ni poursuites judiciaires, ni arrestations.

2.2. Superposition de commandements

L'état de siège a fragilisé les opérations militaires à cause de la superposition de commandements militaires. En effet, le commandement des opérations a été confié au gouverneur militaire de la province sous état de siège alors que les unités combattantes sont sous la responsabilité du commandant du secteur opérationnel dont le pouvoir s'est désormais effrité[56]. À cela s'ajoutent trois autres pôles de commandement dont on ne connaît plus le rôle : la troisième zone de défense dont la mission consiste à assurer le commandement opérationnel de toutes les unités engagées dans l'est du pays[57], la région militaire qui a pour mission d'assurer la mise en condition des unités placée sous sa responsabilité, l'Ituri et le Nord-Kivu relèvent respectivement de la 32e et 34e région militaire[58]. Et la Garde républicaine (GR) dont la mission première consiste cependant à assurer la protection du président de la République et de ses hôtes de marque, ainsi que celle des installations et escortes présidentielles[59].

56. Article 5 de l'Ordonnance n° 21/016 du 03 mai 2021 portant mesures d'application de l'état de siège sur une partie du territoire de la RDC.
57. Article 54 de la Loi-organique n° 11-012 du 11 août 2011 portant organisation et fonctionnement des Forces armées de la RDC.
58. Article 95, *op. cit*.
59. Article 114, *op. cit*.

En outre, le rôle des administrateurs militaires n'est pas clairement connu, l'ordonnance les nommant étant muette à ce sujet[60]. En conséquence, avec l'état de siège, des commandements parallèles, apparemment inutiles, se sont multipliés, à l'encontre de toute doctrine militaire digne de ce nom.

2.3. Une coordination déficiente des opérations militaires et l'absence de renseignements exacts sur l'ennemi

Depuis que les opérations militaires ont été lancées contre les présumées ADF, dont le bastion se trouvait en territoire de Beni, on constate que les militaires déployés dans cette province n'ont pas collaboré suffisamment avec ceux en Ituri. Ainsi, lorsque les frappes se sont intensifiées dans le territoire de Beni, les présumées ADF se sont déversées dans le territoire d'Irumu en Ituri. Les interventions des militaires déployées dans ce territoire ont provoqué la fragmentation des ADF en groupuscules dont certains retournent à Beni et d'autres prennent la direction du territoire de Mambasa, également en Ituri. En octobre, la Police nationale congolaise (PNC) a interpellé dans le territoire de Bafwasende en province de la Tshopo, à plus de 500 km de la ville de Beni, un présumé combattant des ADF, témoignant d'une probable extension de l'activisme de ce groupe vers cette province.

60. Ordonnance n° 21/016 du 3 mai 2021 portant mesures d'application de l'état de siège sur une partie du territoire de la RDC.

2.4. La place marginale du programme de désarmement

En planifiant l'état de siège, le gouvernement congolais semble avoir oublié que les pressions militaires devaient s'accompagner de moyens pour désarmer de gré ou de force les combattants, tout en garantissant les conditions de leur prise en charge en attendant leur réinsertion sociale. Il fallut pourtant attendre deux mois après la proclamation de l'état de siège pour mettre sur pied le Programme de désarmement, démobilisation, relèvement communautaire et stabilisation (PDDRC-S) et ce, par la fusion de deux programmes précédents, le Programme de Stabilisation et de Reconstruction des zones sortant des conflits armés (STAREC) et le Programme national de désarmement, démobilisation et réintégration (PNDDR)[61].

Cependant, faute de stratégies d'opérationnalisation et de moyens de mise en œuvre, il est bien difficile de convaincre les groupes rebelles de désarmer, malgré le désir de certains de le faire. Dans un passé récent, plusieurs entreprises similaires ont échoué. En novembre 2019, des miliciens de la Codeco avaient été cantonnés en attendant leur désarmement à Rethy, secteur des Walendu Pitsi (territoire de Djugu), mais début février 2020, abandonnés à leur sort, ils ont regagné la brousse. En 2020, la délégation d'anciens seigneurs de guerre mandatés par le Chef de l'État pour sensibiliser des groupes armés de l'Ituri, pour la plupart issus de la Codeco, avait bien réussi à les persuader à adhérer à un processus de paix, d'où la signature de cinq actes d'engagement pour la paix par les principales milices actives à Djugu[62]. À cet effet, des sites de désarmement avaient même été

61. « RDC : Félix Tshisekedi crée le Programme de désarmement, démobilisation, relèvement communautaire et stabilisation », *actualite.cs,* 5 juillet 2021, https://actualite.cd/2021/07/05/rdc-felix-tshisekedi-cree-le-programme-de-desarmement-demobilisation-relevement, consulté le 28 novembre 2021.

62. Les factions signataires de ces actes d'engagement pour la paix sont l'Armée de libération du Congo (ALC), l'Union des révolutionnaires pour la défense du peuple congolais (URDPC), Armée des révolutionnaires pour la défense du peuple congolais (ARDPC), la force de défense contre la balkanisation du Congo (FDBC) et le groupe de Gutsi. Lire Georges Berghezan et Adolphe Agenonga Chober, « La Codeco, au cœur de l'insécurité en

choisis pour lancer cette opération, certains miliciens ayant manifesté leur intention de se rendre, mais faute d'une prise en charge, ces combattants ont repris les hostilités.

Un problème similaire se pose en territoire d'Irumu, dans le sud de l'Ituri, avec les combattants de la Force de résistance patriotique de l'Ituri (FRPI), qui ont signé un accord de paix avec le gouvernement en vue de leur désarmement en février 2020. Mais ici aussi la mise en œuvre de cet accord demeure problématique, non seulement faute de moyens alloués, mais surtout à cause de la divergence profonde en matière de mise en œuvre de certaines clauses telles que l'amnistie, l'octroi des grades au sein des FARDC et la libération de membres de cette milice[63]. Créée en 2002, la FRPI avait résisté jusqu'en 2020 à tous les processus de désarmement en Ituri. L'enlisement de ce processus a provoqué de nombreux incidents sécuritaires. Ainsi, le 30 septembre 2020, de violents affrontements ont éclaté entre cette milice et les FARDC, coûtant la vie à 11 personnes et entrainant l'incendie du camp dans lequel ces miliciens étaient cantonnés. En octobre 2021, ceux-ci ont ouvert le feu dans un marché local et pillé les biens des commerçants qui fréquentaient le lieu.

2.5. L'insuffisance des moyens alloués aux opérations

Les militaires déployés au front ne bénéficient pas d'une prise en charge efficace. Des ruptures de stocks des rations alimentaires sont régulièrement constatées, de même que des détournements des soldes des militaires. Lors de son audition devant la Commission défense et sécurité de l'Assemblée nationale, le ministre du Budget a clairement indiqué que la faiblesse des moyens financiers dont dispose

Ituri, Rapport du GRIP, 2 juin 2021, https://grip.org/la-codeco-au-coeur-de-linsecurite-en-ituri/.

63. L'Accord de paix du 28 février 2020 entre le gouvernement de la RDC et la Force de résistance patriotique en Ituri

le pays ne permet pas de faire face aux enjeux sécuritaires[64], mais le budget 2022, d'un montant de 10 milliards de dollars, ne prévoit que 3 % des dépenses affectées à la défense. En outre, les fonds alloués à l'état de siège sont gérés de manière opaque et la pratique de militaires fictifs, parmi lesquels des soldats tués au front, se perpétue, permettant à leurs officiers d'encaisser leurs soldes.

Par ricochet, les militaires déployés au front survivent grâce à des taxes illicites instaurées sur des tronçons routiers. En territoire de Beni, une taxe dénommée « état de siège » a été instaurée par l'armée, les escortes militaires sur la RN4 étant monnayées par les militaires[65]. Le même constat a été fait sur d'autres tronçons où les unités déployées au front ont érigé des barrières où elles soumettent les usagers à des taxes illicites[66]. La pratique des taxes illicites est généralisée. Sur la RN27 reliant Bunia à la frontière de l'Ouganda, plus de 30 barrières sont érigées par des militaires pour rançonner les passagers.

Ces tracasseries ont sérieusement entamé la confiance de la population vis-à-vis de l'armée. Certains groupes armés, à l'instar des miliciens de la Codeco, prétendent lutter contre ces tracasseries dont les membres de leur communauté seraient victimes.

Dans d'autres cas, les militaires se servent dans les champs abandonnés par les civils. Dans le camp militaire de Linga dans le secteur des Walendu Pitsi à Djugu et sur l'axe Fataki-Nioka, la canne à sucre, le maïs et autres produits abandonnés par les agriculteurs sont récoltés par les militaires.

64. Commission Défense et sécurité de l'Assemblée nationale, *Rapport déjà cité*, p. 24.
65. *Radio Okapi*, « RDC : un officier de l'armée arrêté pour monnayage d'escortes », 13 août 2021, https://www.radiookapi.net/2021/08/13/actualite/justice/rdc-un-officier-de-larmee-arrete-pour-monnayage-descortes, consulté le 29 octobre 2021.
66. Ituri/Djugu, « Des barrières et taxes illicites pèsent sur les commerçants dans des zones d'insécurité »,10 août 2021 *, actualite.cd,* https://actualite.cd/2021/08/10/ituridjugu-barrieres-et-taxes-illicites-pesent-sur-les-commercants-dans-des-zones, consulté le 29 octobre 2021.

Par ailleurs, l'armée souffre d'un déficit de moyens logistiques, qu'elle tente de combler en recourant au travail forcé des civils pour assurer les transports militaires.

2.6. Insuffisance d'effectifs militaires

Les militaires ne sont pas en mesure de sécuriser efficacement tous les agglomérations et villages, entre autres à cause de l'insuffisance de leurs effectifs, créant parfois des vides sécuritaires au profit des rebelles. Lors d'une enquête entre juillet et septembre 2020 en territoire de Djugu[67], nous avions constaté que des commandants de bataillons qui, en principe, devraient compter entre 300 et 1 200 soldats dirigeaient un nombre de militaires équivalant à une compagnie, dont les effectifs varient généralement entre 100 et 250 soldats, et ceux des compagnies commandaient des effectifs équivalant à un peloton, ce dernier comptant entre 20 et 40 soldats.

L'infériorité numérique avait contraint les FARDC à battre en retraite face aux présumés rebelles du M23 qui ont attaqué dans la nuit du 7 au 8 novembre 2021 Chanzu et Runyonyi, deux villages du territoire de Rutshuru au Nord-Kivu[68], et dans la matinée du 22 novembre, deux autres villages du même territoire, Nyesisi et Ngugo[69].

Le vide sécuritaire créé par l'absence de positions militaires en territoire de Mahagi en Ituri a favorisé l'incursion suivie d'une brève occupation d'une partie du groupement Uriwo (chefferie des War

67. Georges Berghezan et Adolphe Agenonga Chober, La Codeco, au cœur de l'insécurité en Ituri, Rapport du GRIP, 2 juin 2021, https://grip.org/la-codeco-au-coeur-de-linsecurite-en-ituri/.

68. *Radio Okapi*, « Nord-Kivu : Attaque des villages Chanzu et Runyonyi par les préseumés rebelles du M23 », 8 novembre 2021 , https://www.radiookapi.net/2021/11/08/actualite/securite/nord-kivu-attaque-des-villages-chanzu-et-runyonyi-par-des-presumes-m23, consulté le 19 novembre 2020.

69. « Flash/Rutshuru, Le M23 contrôle de nouveaux villages dans le Rugari », 22 novembre 2021, *Les volcans news*, http://lesvolcansnews.net/2021/11/22/flash-rutshuru-le-m23-controle-des-nouveaux-villages-dans-le-rugari/, consulté le 22 novembre 2021.

Palara) par l'armée ougandaise au début du mois de novembre 2021[70]. Lors de cette incursion, des Congolais ont été arrêtés par des militaires ougandais qui les ont conduits en Ouganda avant de les relâcher.

Par ailleurs, l'insuffisance des effectifs entrave également le fonctionnement de la justice militaire qui ne dispose pas d'assez de magistrats et juges militaires. Pourtant, des magistrats et juges militaires ont remplacé leurs collègues des juridictions civiles en application de l'ordonnance relative à l'état de siège qui dispose que « *pour toute la période de l'état de siège, la compétence pénale des juridictions civiles est dévolue aux juridictions militaires* »[71].

C'est la raison pour laquelle il n'y a aucun magistrat militaire dans plusieurs zones, à l'instar de la ville de Butembo et du territoire de Lubero dans le Nord-Kivu[72]. Les députés membres de la Commission défense et sécurité ont également relevé le fait que les commandants engagés sur le terrain dissimulent régulièrement le bilan des pertes de leurs hommes ou n'en connaissent pas l'ampleur. Ce problème d'insuffisance des effectifs, des FARDC comme de la PNC, a été reconnu à la fois par le vice-ministre de l'Intérieur et le chef d'état-major des FARDC lors de leur audition face à cette commission[73].

En outre, certains commandants utilisent une partie de ces militaires pour la sécurité des exploitants chinois dans les sites miniers, une transaction très juteuse mais contribuant à l'effritement des effectifs militaires.

Par conséquent, les militaires ne sont pas en mesure de se déployer sur tous les fronts, créant ainsi des vides sécuritaires. Parfois, ils doivent intervenir pour repousser les attaques, mais sans être en

70. « Ituri : tout savoir sur l'incursion de l'armée ougandaise à Mahagi », election-net, 4 novembre 2021,, consulté le 20 novembre 2021.
71. Article 6 de l'ordonnance précitée.
72. « État de siège : le député Eric Kamavu déplore l'insuffisance des magistrats militaires à Butembo-Lubero », 29 octobre 2021, *La Prunelle*, consulté le 30 octobre 2021.
73. Commission Défense et sécurité de l'Assemblée nationale, *op. cit*.

mesure de consolider leurs positions. Les rebelles en profitent pour les harceler et attaquer des agglomérations, provoquant la fuite de leur population. Tel est le cas de la cité de Komanda, qui a subi une double attaque des présumées ADF ayant entraîné le déplacement de 80 % de ses habitants.

2.7. Inadéquation de l'approche militaire choisie et crise de confiance

L'armée fait face à un conflit asymétrique mais recourt à des méthodes conventionnelles qui contrastent étrangement avec les dynamiques conflictuelles à l'œuvre. Or, les combattants de certains groupes armés se dissimulent dans leurs communautés. C'est notamment le cas des miliciens Maï-Maï Mazembe majoritairement Nande, ceux de la Codeco issus de la communauté Lendu et ceux de la FPIC issus de la communauté Bira, qui sont ouvertement soutenus par certains notables locaux et d'autres membres de leur communauté.

Une telle complicité s'établit sur fond de crise de confiance vis-à-vis de l'armée, principalement à cause de sa pratique de « tracasseries » et de racket sur les civils. Ces dérapages sont souvent instrumentalisés par les groupes armés qui prétendent constituer un rempart contre de telles tracasseries et protéger leur communauté.

C'est la raison pour laquelle, en territoire de Djugu, une partie de la population Lendu est acquise à la cause de la Codeco. Lorsque l'armée lance des opérations militaires, les civils prennent la fuite avec les miliciens. Ces implications contribuent à la complexité de la guerre dans cette partie de la RDC.

2.8. Absence de la MONUSCO sur le champ opérationnel

La MONUSCO qui est un partenaire clé de l'armée congolaise et dispose d'une brigade d'intervention qui avait activement contribué à la chute du M23 n'a pas été associée à la planification et à la mise en œuvre de l'état de siège. Et ce, à cause d'une réticence de la part de certains officiers des FARDC à mener des opérations conjointes avec elle. Cette dernière, de son côté, exprime sa réticence à collaborer avec les FARDC dans les traques des rebelles, redoutant des risques de violations des droits de l'homme[74].

Pourtant, sur le plan logistique, elle pourrait suppléer aux insuffisances de l'armée nationale qui est régulièrement confrontée à la difficulté de projection et de mobilité de ses troupes, de leur ravitaillement et de l'évacuation des militaires blessés dans des régions aux routes impraticables.

Le faible engagement des forces de l'ONU aux côtés de l'armée a poussé la population d'Iga Barrière en territoire de Djugu le 25 octobre à intercepter une patrouille népalaise de la MONUSCO pour lui demander d'aller appuyer l'armée qui était confrontée aux attaques de la Codeco dans le même territoire. Dans la cité de Komanda, la population a empêché le passage de la MONUSCO alors qu'elle participe aux escortes militaires sur ce tronçon de la RN4.

Il semble aberrant que la MONUSCO joue un rôle secondaire durant l'état de siège alors qu'elle devrait entamer son retrait de la RDC en 2024. Au contraire, elle aurait tout intérêt à appuyer l'armée pour neutraliser les groupes armés et laisser un pays stable avant de se retirer.

74. « État de siège : "une partie des FARDC est très réticente à coopérer avec la MONUSCO", d'après le baromètre sécuritaire du Kivu », *7 sur 7*, 17 septembre 2021, consulté le 19 novembre 2021.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Il apparaît clairement que sur le plan sécuritaire, le bilan de l'état de siège est largement en-deçà des objectifs assignés : aucun groupe armé n'a été démantelé ou contraint à la reddition alors que c'était l'objectif principal de cette mesure. En revanche, depuis la fin octobre, il a été constaté une flambée d'attaques quotidiennes des miliciens de la Codeco et de la FPIC aussi bien contre les positions militaires, des civils que des humanitaires en territoires de Djugu et d'Irumu, n'entrainant que de faibles ripostes de l'armée.

Sans pouvoir encore évaluer s'il s'agit d'un changement de stratégie envers la Codeco, les FARDC ont même décidé, le 6 novembre, de négocier avec les miliciens de la Codeco à travers une délégation mandatée par le chef d'état-major général des FARDC.

À moins que l'intervention, autorisée par Kinshasa, de l'UPDF dans le territoire de Beni ne change la donne, la capacité de nuisance des présumées ADF n'a pas non plus été réduite et elles restent le groupe armé qui a fait le plus de victimes en territoires de Beni et d'Irumu.

Si les groupes armés n'ont pas été réduits, les capacités de contrôler les frontières des FARDC semblent toujours comporter de graves lacunes, comme en témoignent à la fois les incursions de l'UPDF dans le territoire de Mahagi et celles du M23 en territoire de Rutshuru.

En outre, les quelques centaines d'armes saisies auprès des groupes armés ne semble représenter qu'une partie infime des armes légères et de petit calibre (ALPC) en circulation en Ituri et au Nord-Kivu.

De plus, la sécurisation des civils, l'autre objectif de l'état de siège, n'a pas été assurée efficacement comme en témoignent la persistance et

même l'aggravation des massacres, des déplacements des populations civiles et des incendies de leurs villages et maisons. En territoire de Djugu, les attaques se sont intensifiées depuis le 21 novembre contre les camps des déplacés pourtant censés être sécurisés par l'armée et la MONUSCO, faisant de nombreuses victimes.

À cause de la déficience des effectifs et des moyens logistiques, aucune opération d'envergure n'a été lancée contre les groupes armés. En conséquence, les unités de l'armée déployées sur le terrain sont restées dans une posture davantage défensive que proactive, bien que la cartographie des menaces soit bien circonscrite à partir de nombreuses attaques survenues pour la plupart aux mêmes endroits.

En sus, les statistiques des combattants « neutralisés », rendus et des armes saisies que l'armée a présentées sont loin d'être convaincantes, étant donné que les rebelles ont gardé toutes leurs capacités de nuisance.

Ainsi, la situation sécuritaire aurait plutôt tendance à se dégrader davantage, comme en attestent les attaques persistantes des groupes armés, occasionnant des déplacements massifs de civils, une crise humanitaire sans précédent exacerbée par la suspension des activités humanitaires par des ONG, des incendies de villages, de maisons et de véhicules ainsi que la paralysie des activités scolaires, la flambée des prix des produis et la rareté des denrées alimentaires sur les marchés. L'espoir engendré par l'état de siège a rapidement été déçu, comme en témoignent les manifestations de colère populaire et la réclamation de la levée de ces mesures ou de changement de commandement militaire.

Nous pouvons donc conclure à un échec de l'état de siège, comme l'illustre bien la main tendue des autorités congolaises à l'Ouganda pour appuyer les FARDC dans la traque des groupes armés. Ce fiasco est imputable à une mauvaise planification, à la superposition de commandements, à la quasi-inexistence de coordination des

opérations visant les présumées ADF, à la déficience des moyens logistiques et des effectifs, à la démotivation des militaires déployés au front, à l'absence du programme de désarmement des groupes armés et des stratégies militaires anciennes largement en déphasage avec la nature asymétrique du conflit. L'autre maillon faible demeure la justice, qui doit être renforcée. Bien qu'elle ait déjà envoyé des signaux positifs en sanctionnant certains officiers responsables de détournement des fonds alloués à l'état de siège, les enquêtes n'ont pas encore été élargies au niveau des états-majors à Kinshasa. Or la Commission défense et sécurité de l'Assemblée nationale a constaté que 68 % de fonds alloués pour les opérations à l'Est ont été consommés avant d'atteindre l'Ituri et le Nord-Kivu.

La MONUSCO, qui devait suppléer à la déficience logistique et opérationnelle de l'armée, n'a été associée ni à la planification de l'état de siège, ni à sa mise en œuvre du fait de la réticence de certains officiers des FARDC. Pourtant, elle dispose des moyens logistiques et d'une force spéciale à même de soutenir l'armée congolaise. Elle n'a été sollicitée que pour assurer l'escorte des usagers de la RN4 en proie à des attaques récurrentes des présumées ADF.

Au regard de ce qui précède, il y a lieu de repenser l'approche sécuritaire actuelle, de restructurer l'armée autour d'une chaîne de commandement efficace, de renforcer les moyens logistiques ainsi que les effectifs. De plus, il convient d'unifier le commandement dans les régions où les présumées ADF sont actives, d'adapter les stratégies militaires à celles d'un conflit asymétrique et de renforcer la confiance des civils vis-à-vis de l'armée.

La solution du problème de l'insécurité liée aux groupes armés ne pouvant être purement militaire, il est impérieux de mettre en place des stratégies efficaces visant à la réintégration de leurs membres dans une société apaisée, en tenant compte des échecs passés. Dans ce but, il faut d'abord rendre disponibles les moyens de prendre en charge les combattants désarmés.

En plus, l'action de la justice doit être renforcée pour dissuader et réprimer les auteurs de nombreux abus au sein de l'armée. Ceci est une condition pour rétablir la confiance et la collaboration entre civils et militaires et pour que les miliciens ne cherchent pas refuge dans les communautés locales.

Enfin, le Conseil de sécurité de l'ONU doit adapter le mandat actuel de la MONUSCO au défi de son retrait pour qu'elle appuie efficacement l'armée congolaise. Il ne serait dans l'intérêt de personne que cette mission se retire alors que la RDC demeure plongée dans l'insécurité et l'instabilité. Les dernières années avant le retrait de la MONUSCO devraient être mises à profit par les parties prenantes afin de planter durablement des graines de paix dans l'est de la RDC.

LES RAPPORTS DU GRIP

2018/2 **L'industrie de défense ukrainienne : un pied en URSS, l''autre dans l'OTAN**, Denis Jacqmin, 36 p., 6 €

2018/3 **Dépenses militaires, production et transferts d'armes. Compendium 2018**, Luc Mampaey, 52 p. , 8 €

2018/4 **Résumé du SIPRI Yearbook 2018 - Armements, désarmement et sécurité internationale**
Traduction GRIP, 32 p., gratuit

2018/5 **Le Brexit et la défense européenne**, Federico Santopinto,52 p., 8 €

2018/6 **Exportations d'armes au Maghreb : Quelle conformité avec la position commune?**, Maria Camello, 36 p., 6 €

2018/7 **La Chine après le «Printemps arabe» - Combler le vide ?**, Elena Aoun et Thierry Kellner, 60 p., 8 €

2018/8 **L'Afrique des minérais stratégiques - Du détournement des richesses à la culture de la guerre**, Ben Cramer, 44 p., 6 €

2018/9 **Le traité sur l'interdiction des armes nucléaires**, Jean-Marie Colin, 52 p., 8 €

2018/10 **La composante nucléaire du complexe militaro-industriel français**, Roland de Penanros, 20 p., 6 €

2019/1 **Évolutions et défis du maintien de la paix. Recueil de publications de l'Observatoire Boutros-Ghali,** Collectif, 104 p., 10 €

2019/2 **Résumé du SIPRI Yearbook 2019 - Armements, désarmement et sécurité internationale,**
Traduction GRIP, 20 p., gratuit

2019/3 **Dépenses militaires, production et transferts d'armes. Compendium 2019**, SIPRI/GRIP, 60 p. , 10 €

2019/4 **La Chine au Nicaragua et au Panama: Une nouvelle branche des routes de la soie en Amérique centrale ?**, Thierry Kellner et Sophie Wintgens, 48 p. , 10 €

2019/5 **Enfants-soldats en RDC : évolution et perspectives de la lutte contre leur recrutement;** , Maria Camello, 40 p., 10 €

2020/1 **La machine de guerre saoudienne à l'épreuve de ses ambitions**, Georges Berghezan, 64 p., 10 €

2020/2 **L'élargissement de la «responsabilité de protéger» aux urgences climatiques - une fausse bonne idée**, Marion Dussuchal, 44 p., 10 €

2020/3 **Dépenses militaires, production et transferts d'armes. Compendium 2020**, Luc Mampaey, 60 p. , 10 €

2020/4 **Résumé du SIPRI Yearbook 2020 - Armements, désarmement et sécurité internationale,**
Traduction GRIP, 20 p., gratuit

2021/1 **Comment renforcer le rôle de l'UE dans les exportations d'armes**, Maria Camello, Léo Géhin, Federico Santopinto, 28 p., 10 €

2021/2 **Nucléaire iranien. Obstacles et enjeux d'un accord renouvelé entre Washington et Téhéran**, Vincent Eiffling, 36 p., 10 €

2021/3 **La CODECO, au coeur de l'insécurité en Ituri**, Adolphe Agenonga Chober, Georges Berghezan, 30 p., 10 €

2021/4 **Résumé du SIPRI Yearbook 2021 - Armements, désarmement et sécurité internationale,**
Traduction GRIP, 20 p., gratuit

2021/5 **Dépenses militaires, production et transferts d'armes. Compendium 2020**, SIPRI/GRIP, 48 p. , 10 €

2021/6 **Robots tueurs: Le début de la fin**, Stan Brabant, 28 p., 10 €.

L'abonnement aux « Rapports du GRIP » : est temporairement suspendu
commandez votre numéro à la pièce (10 € frais de port inclus)

EST DE LA RDC : LE PARADOXE D'UN ÉTAT DE SIÈGE ET D'UNE INSÉCURITÉ GRANDISSANTE

Confrontées à une crise sécuritaire persistante depuis un quart de siècle, les provinces de l'Ituri et du Nord-Kivu sont placées sous état de siège depuis mai 2021 et leur administration confiée à des officiers militaires et policiers. En proclamant cette mesure sécuritaire exceptionnelle, le président congolais voulait endiguer la crise sécuritaire persistante et sécuriser efficacement les populations et leurs biens dans cette partie du pays.

Paradoxalement, plus de six mois après l'instauration de l'état de siège, ces deux provinces ont connu une descente aux enfers, comme en témoignent la flambée des attaques meurtrières, des déplacements massifs de civils, une crise humanitaire sans précédent, la fermeture des écoles dans certaines régions et parfois la suspension de la circulation sur des axes routiers pourtant vitaux pour l'économie de l'est du pays, notamment les routes nationales 4 et 27.

Qu'est-ce qui explique l'inefficacité voire le fiasco de l'état de siège six mois après son instauration ? À l'issue de sa recherche dans cette partie du pays, l'auteur a identifié plusieurs facteurs permettant une meilleure compréhension, entre autres une mauvaise planification, la superposition de commandements militaires, la quasi-inexistence de coordination des opérations de traque des présumées ADF, la déficience des moyens logistiques, des effectifs et de la prise en charge des unités déployées au front, l'absence du programme DDR et l'exclusion de la MONUSCO de la planification et de la mise en œuvre des mesures de l'état de siège.

Pour corriger l'inefficacité de l'approche militaire à l'œuvre, l'auteur propose la restructuration de l'armée autour d'une chaîne de commandement efficace, le renforcement des moyens logistiques, de la prise en charge et des effectifs militaires, l'unification du commandement dans les régions où opèrent les présumées ADF et le renforcement de la confiance des civils vis-à-vis de l'armée, ainsi que la mise en place des stratégies efficaces de désarmement des groupes armés congolais et la réintégration sociale apaisée de leurs membres, en tenant compte des échecs passés. Enfin, il préconise la requalification du mandat et du rôle de la MONUSCO qui, avant d'entamer son retrait en 2024, doit laisser un pays stable.

Adolphe Agenonga Chober est docteur à thèse en Relations internationales de l'Université de Kisangani ainsi qu'enseignant-chercheur et consultant international de la CEEAC sur les conflits liés au pastoralisme et à la transhumance transfrontaliers au nord-est de la RDC. En 2020, il a accompagné la mission de paix à l'origine de plusieurs accords avec des factions de la Codeco.

GRIP

LES RAPPORTS DU GRIP
2021/7

ISBN978-2-87291-208-7
9 782872 912087